

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Demande de contre-visite d'une installation d'ANC

La présente fiche doit être renseignée préalablement à la visite de l'agent du SPANC (hors encarts « à renseigner par le SPANC »). En cas de location, l'occupant doit se rapprocher du propriétaire de l'immeuble. Cette fiche devra être remise au SPANC avant sa visite et vérifiée par ce dernier.

Informations générales

► COORDONNÉES

Adresse de l'installation d'assainissement :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse (si différente de l'adresse de l'installation) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Personne à contacter pour la visite (si différente du propriétaire) :
Nom : Tél :

Cadre de la contre-visite (annexe 4 du règlement du SPANC)

- Suite au contrôle de bonne exécution des travaux
- Suite à une mise en accessibilité de l'installation
- Suite à un rendez-vous convenu non honoré (du fait du pétitionnaire)
- Toute autre visite supplémentaire

Je soussigné(e) (nom, prénom, adresse)
.....
.....

- certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service (consultable sur www.terresdesconfluences.fr)
- m'engage à m'acquitter de la redevance de 50 € * relative à la contre-visite de l'installation d'ANC.

J'accepte de recevoir les documents afférents au contrôle par voie dématérialisée (art. 32 du règlement du SPANC)

mail :

Fait à :, le

Signature

** Sous réserve de la révision des tarifs annuels figurant au règlement de service, consultable sur www.terresdesconfluences.fr, et applicable au jour de la demande de contrôle.*



En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement (tampon de la fosse, regards de visite, regard sur le bac à graisses, regards sur le système de traitement...). L'eau ne doit pas être coupée, ni l'électricité en cas d'installation avec des pompes, pour permettre le bon déroulement du contrôle.

En cas de coupure d'eau, le bon fonctionnement ne pourra pas être vérifié, l'installation sera classée non conforme.

Coordonnées du SPANC :

Communauté de Communes Terres des Confluences

636, rue des Confluences - BP 50046

82102 CASTELSARRASIN Cedex

05 63 95 56 00

www.terresdesconfluences.fr

Informations générales : Du lundi au vendredi 8h45/12h00 - 13h30/17h15

accueil@terresdesconfluences.fr

Conseils et assistance technique : Lundi et vendredi de 9h à 12h30

spanc@terresdesconfluences.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Président de la Communauté de communes pour assurer la relation avec les propriétaires, la comptabilité et la facturation. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls agents habilités de la Communauté de communes Terres des Confluences. Les données sont conservées pour une durée initiale maximale de 10 ans, durée reconductible tacitement si le propriétaire reste inchangé au terme de cette période. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@cdg82.fr ou vous adresser à : Communauté de Communes Terres des Confluences - 636 rue des Confluences - BP 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex - 05.63.95.56.00. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL..